



# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

### **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025**

## **Ordre du jour**

### **RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 – Décisions municipales - Information du Conseil
- 2 - Chambre Régionale des Comptes « Nouvelle – Aquitaine » – Observations définitives : rapport sur les actions entreprises
- 3 – Rapport annuel du mandataire de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration de la Fab – Exercice 2024
- 4 - Pôle d'échanges multimodal de Talence La Médoquine : modification de la convention de financement des études de projet et de la réalisation – Validation avenant
- 5 - Adhésion à l'association « Villes de France »

### **RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, à la Voirie, à la Circulation, aux Propriétés communales**

- 6 - Réhabilitation du Stade Pierre Paul Bernard et construction du dojo – Évolution du budget et de l'échéancier d'appels de fonds avec Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation
- 7 - Mise en vente par vente interactive d'un bien situé 179 bis rue Frédéric Sévène cadastré AW 76

### **RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville**

- 8 - Convention de partenariat avec les collèges Henri Brisson et Victor Louis

### **RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail**

- 9 - Création d'un poste de chargé de mission contrôle interne au sein de la DGA Ressources et vie éducative
- 10 - Création d'un poste de directeur de la communication
- 11 - Création de postes au sein du Stade Nautique Henri Deschamps
- 12 - Création de poste d'un agent chargé de l'unité mobilier urbain
- 13 - Création d'un poste non permanent de directeur chargé des études de l'Ecole municipale de musique et de danse (EMMD) – Chargé de préfiguration du Pôle des Pratiques Artistiques
- 14 - Recrutement d'agents recenseurs pour l'année 2026

### **RAPPORTEUR Mme MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de ville, à l'Attractivité du territoire, au Suivi du projet « Crespy demain », à la Santé et aide à la parentalité, Vice-Présidente du CCAS**

- 15 – Avenants à la Convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours »

### **RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante**

- 16 - Vidéo Mix 2026

### **RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Politiques de réduction des déchets**

- 17 - Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME

### **ADDITIF**

**Rapporteur Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Habitat et à l'urbanisme,  
aux Grands projets de la ville de demain**

18 - Aide aux Maires Bâtisseurs



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

**Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes**

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS :** Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance :** Madame CASTAGNERA

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 24/09/25	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau pour la saison 2025/2026 afin de fixer les modalités pratiques et les conditions applicables dans l'enceinte du Stade nautique Henri Deschamps.	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB DE PENTATHLON MODERNE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY

N° 2 25/09/25	<p>Passation d'un avenant au marché n° 23/20-6 « Electricité – Courants forts » dans le cadre des marchés de travaux de réparation des parties extérieures des châteaux Peixotto-Margaut et de leurs dépendances d'un montant de + 982,60 € HT, soit + 1 179,12 € TTC afin de prendre en compte les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépose de l'ancienne installation</li> <li>- point lumineux plafond commandé par va et vient</li> <li>- point lumineux plafond commandé par simple allumage,</li> <li>- réglette led étanche</li> <li>- prise simple</li> <li>- fourniture et installation nouveau coffret saillie sur GTL, départ protection</li> <li>- câble d'alimentation (2x35mm<sup>2</sup>)</li> <li>- disjoncteur abonné 2x60A instantané</li> <li>- platine de comptage mono phasé</li> <li>- GTL 13 modules</li> <li>- Bureau de contrôle et consuel</li> </ul> <p>Montant initial du marché : 38 973,32 € TTC      Montant de l'avenant : + 982,60 € HT      Nouveau montant du marché : 40 152,44 € TTC</p>	SOLAS ELECTRICITE SAS – Bègles (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 3 25/09/25	<p>Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « EPURRS » le 17/10/2025 (scolaires et tout public) et la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme dès le 16/10/2025.</p> <p>Montant des prestations : 4 534,85 € TTC</p>	EXPERIENCE HARMAAT – Paris (75)	Vincent BESNARD
N° 4 29/09/25	Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour l'extension de la crèche îlot des Enfants située 84 rue Renaudel afin de permettre l'augmentation de sa capacité d'accueil.		Emmanuel SALLABERRY

N° 5 29/09/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 28/08/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière ancien, Division 9, Rang 7, N° 13 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme BOUCHER – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 6 29/09/25	Passation d'un contrat de prestation visant à définir le cadre d'intervention de l'atelier de sensibilisation à la gestion et la préservation de la ressource en eau pour les membres volontaires des conseils participatifs de quartier le 07/10/2025 à la Maison du Développement Durable.	M. Valentin ODDE – Espaly Saint-Marcel (43)	Emmanuel SALLABERRY
N° 7 29/09/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 10/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière ancien, Division 7, Rang 3, N° 1 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. RICHET – Eynesse (33)	Jeanne SALLET
N° 8 30/09/25	Location de l'église de la Sainte Famille dans le cadre de l'organisation d'un concert du quatuor à cordes Prométhée le 03/10/2025.  Montant de la dépense : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 9 01/10/25	Abandon de la procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux transports routiers et urbains de personnes en raison d'une erreur dans les exigences techniques des prestations, rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général.		Emmanuel SALLABERRY

	Lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence tirant les conséquences du motif d'intérêt général invoqué.		
N° 10 02/10/25	Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'une salle extérieure d'agrément de type verrière dans le parc Peixotto afin de fixer contractuellement le coût total des marchés de travaux à 226 946,04 € HT, soit 272 335,25 € TTC que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter.	Groupement conjoint :  SAS W- ARCHITECTURES AQUITAINE (mandataire solidaire) – Bordeaux (33)  SARL BE VIVIEN – Mérignac (33)  SARL IDBATIMENT – Canéjan (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 11 03/10/25	Passation d'un contrat de production d'une exposition dans le cadre de l'organisation d'une exposition d'œuvres du 07/10 au 15/11/2025 au Forum des Arts et de la Culture.  Le prêt de l'exposition est consenti à titre gracieux.	Mme SIMEONI – Sainte-Hélène (33)	Vincent BESNARD
N° 12 03/10/25	Passation d'un contrat de production d'une exposition dans le cadre de l'organisation d'une exposition d'œuvres du 07/10 au 15/11/2025 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant de la prestation : 250,00 € TTC	ASSOCIATION PROJET 52 HERTZ – Pessac (33)	Vincent BESNARD
N° 13 03/10/25	Signature d'une convention de tutorat pédagogique pour l'accueil à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse d'un étudiant en tant qu'observateur dans la classe de clarinette pour l'année scolaire 2025/2026.	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD

N° 14 03/10/25	<p>Commande des missions de maîtrise d'œuvre en infrastructures complémentaires suivantes au sein du marché subséquent à bons de commande n° 25/322 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 25 en vue de la rénovation des cours d'écoles élémentaire Gambetta et maternelle Joliot-Curie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation et co-animation de l'atelier « concevoir sa cour d'école » et réunions de présentation du plan d'aménagement</li> <li>- réunions intermédiaire de validation de l'AVP et finale de présentation du projet.</li> </ul> <p>Montant de la rémunération : 2 000,00 € HT x 2 = 4 000,00 € HT, soit 4 800,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Et</p> <p>SAS LAND'ACT (urbaniste / paysagiste) – Levallois-Perret (92)</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 15 03/10/25	<p>Commande des missions de maîtrise d'œuvre en infrastructures suivantes au sein du marché subséquent à bons de commande n° 25/322 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 25 en vue de la rénovation des cours des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Lasserre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études de diagnostic</li> <li>- études d'avant-projet</li> <li>- projet</li> </ul> <p>Montant de la rémunération : 8 400,00 € HT (par école) x 2 = 16 800,00 € HT, soit 20 160,00 € TTC.</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Et</p> <p>SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)</p> <p>SEGAT (Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire) – Paris (75)</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 16 07/10/25	<p>Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts de deux agents municipaux de la police municipale à qui la collectivité a accordé, par arrêtés, la protection fonctionnelle.</p> <p>Le montant de la convention d'honoraires à la charge de la collectivité s'élève à 1 200,00 € HT.</p>	<p>SELARL SAPATA – Bordeaux (33)</p> <p>Deux agents de la Police Municipale</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 17 07/10/25	Passation d'un contrat de cession dans le cadre de la conférence pour le tout public		Vincent BESNARD

	<p>« Les abeilles sont-elles bonnes en maths ? » et mise à disposition de l'auditorium ainsi que du matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture le 07/11/2025.</p> <p>Montant de la prestation : 1 213,40 € net de TVA</p>	COMPAGNIE BARBARA REYES (OCTOPODES SAS) – Poitiers (86)	
N° 18 07/10/25	<p>Passation d'un contrat de cession dans le cadre des représentations du spectacle « Sha Doizo » et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumières du Dôme le 30/10/2025.</p> <p>Montant de la prestation : 1 420,70 € net de TVA</p>	COMPAGNIE LE FRIIX CLUB – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 19 07/10/25	<p>Souscription des marchés de travaux suivants pour l'extension de la crèche municipale îlot des Enfants pour une durée d'exécution de 337 jours calendaires (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 – Démolition – Gros œuvre Montant du marché : 120 000,00 € TTC</li> <li>- Lot 2 – Charpente bois Montant du marché : 172 800,00 € TTC</li> <li>- Lot 3 – Menuiseries extérieures Montant du marché : 95 124,00 € TTC</li> <li>- Lot 4 – Electricité courants forts et courants faibles Montant du marché : 118 169,58 € TTC</li> <li>- Lot 5 – CVC – Plomberie Montant du marché : 198 352,27 € TTC</li> <li>- Lot 6 – Menuiseries intérieures bois</li> </ul>	SAS COBALTO – Villenave d'Ornon (33)  SAS MCE PERCHALEC – Blanquefort (33)  SAS EFICALU – Martillac (33)  SAS SEFCO ENTREPRISES – Pessac (33)  SA SCOP UNION TECHNIQUE DU BATIMENT – Bègles (33)  SARL PANCA –	François JESTIN

	<p>Montant du marché : 266 028,94 € TTC</p> <p>- Lot 7 – Plâtrerie – Isolation Montant du marché : 127 800,00 € TTC</p> <p>- Lot 8 – Revêtements sols et murs Montant du marché : 70 426,27 € TTC</p> <p>- Lot 9 – Peinture Montant du marché : 31 800,00 € TTC</p> <p>- Lot 10 – Voirie et réseaux divers Montant du marché : 50 771,24 € TTC</p> <p>- Lot 11 – Serrurerie Montant du marché : 73 200,00 € TTC</p> <p>- Lot 12 – Aménagement cuisine professionnelle Montant du marché : 22 896,40 € TTC</p>	<p>Bègles (33)</p> <p>SAS TRADITION PLATRE – Libourne (33)</p> <p>SARL CARRELAGE SIM – Libourne (33)</p> <p>SARL LTB AQUITAINNE – Mios (33)</p> <p>FAYAT ENTREPRISE TP SAS – Libourne (33)</p> <p>SARL EGM – Eysines (33)</p> <p>SAS TOUT POUR LE FROID SN – Limoges (87)</p>	
N° 20 07/10/25	<p>Organisation d'un Café Mortel, temps d'échange et d'écoute sur le sujet sensible et familier de la mort et du deuil à destination du tout public et jeunes à partir de 16 ans, le 11/10/2025 à la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>La prestation sera assurée à titre gracieux.</p>	SCIC SYPRES – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 21 07/10/25	<p>Organisation d'une lecture théâtralisée intitulée « Il pleut, il mouille, c'est la fête à la citrouille » le 22/10/2025 à la médiathèque de Thouars dans le cadre du programme d'animations artistiques et culturelles du réseau des Médiathèques.</p> <p>Montant de la prestation : 400,00 € TTC</p>	ASSOCIATION NOUNOU RACONTE – Pessac (33)	Vincent BESNARD
N° 22 07/10/25	<p>Signature d'une convention de tutorat pédagogique pour l'accueil à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse d'un</p>	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Vincent BESNARD



	étudiant en tant qu'observateur dans la classe de piano pour l'année scolaire 2025/2026.	MUSIQUE ET DANSE – Bordeaux (33)	
N° 23 08/10/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 30 ans à compter du 15/11/2024 soit une case située au Cimetière Ancien, Columbarium 1, Case N° 16, pour la somme de 1 078,00 € (soit 718,67 € pour la Ville et 359,33 € pour le CCAS).	M. BIZET – Archiac (17)	Jeanne SALLET
N° 24 08/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 09/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 11 <sup>ème</sup> Rang, N° 15 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MOREAU – Pessac (33)	Jeanne SALLET
N° 25 09/10/25	Signature d'une convention de collaboration pour la participation d'un musicien saxophoniste aux deux concerts intitulés « Le jazz est dans les cordes #2 », à destination des scolaires et du tout public, organisés par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 06/11/2025 à l'Espace Mauriac.  Montant de la prestation : 621,60 € TTC	COMPAGNIE RONDOROYAL – Poitiers (86)	Vincent BESNARD
N° 26 10/10/25	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'un stage de comédie musicale afin de développer les liens entre théâtre et art-science chez les enfants les 27, 28 et 30/10/2025 et mise à disposition de l'auditorium ainsi que le matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION MUSIC O CABARET - Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 27 10/10/25	Passation d'une convention pour l'organisation d'une soirée rencontre/débat dans le cadre de l'exposition « Utopies mathématiques : la folle équation ! » en proposant une présentation suivie d'une	ASSOCIATION PATRIMOINES IRREGULIERS DE FRANCE – La Chapleotte (18)	Vincent BESNARD

# Talence

	<p>conférence illustrée de Roberta Trapani, historienne de l'art, sur le travail de Johannet et de Goyon ainsi que la projection du film « Jean-Luc Johannet, Anarchitecte ».</p> <p>Montant de la prestation : 1 784,25 € TTC</p>		
N° 28 10/10/25	<p>Signature d'un bulletin de renouvellement d'adhésion pour l'année 2025 afin de bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'experts en planétariums.</p> <p>Montant de la cotisation : 60,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION DES PLANETARIUMS DE LANGUE FRANCAISE – Epinal (88)</p>	Vincent BESNARD
N° 29 13/10/25	<p>Signature d'une convention d'assistance juridique auprès d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit public afin d'assister la ville dans les problèmes juridiques qui se posent à elle et de la représenter, le cas échéant, devant les diverses juridictions, que ce soit en défense ou en demande, pour une durée d'un an à compter de sa signature, étant précisé que si le cabinet est effectivement saisi par la commune (cette dernière conservant sa liberté de choisir un avocat), le bénéficiaire sera rémunéré sur la base d'un taux horaire de 200,00 € HT.</p>	<p>SCP d'avocats CGCB ET ASSOCIES – Montpellier (34) (établissement secondaire Bordeaux - 33)</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 30 13/10/25	<p>Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 13/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 4, N° 87D, d'une superficie totale de 2,67 m<sup>2</sup> soit 3,00 x 0,89 m pour la somme de 2 480,43 € (soit 1 653,62 € pour la Ville et 826,81 € pour le CCAS).</p>	<p>M. BEN M'BAREK – Talence (33)</p>	Jeanne SALLET
N° 31 14/10/25	<p>Passation d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers-rencontres avec 5 classes élémentaires de la ville afin d'immerger les élèves dans l'univers du théâtre et de la marionnette. Ce projet intergénérationnel se déroule également</p>	<p>COMPAGNIE L'AURORE – La Réole (33)</p>	Vincent BESNARD

	<p>auprès de groupes « senior » de Talence (RPA et EHPAD). Une rencontre entre les élèves et les seniors est prévue lors des interventions artistiques du bénéficiaire.</p> <p>Montant des prestations : 3 535,50 € TTC</p>		
N° 32 14/10/25	<p>Passation d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers-rencontres pour une durée de 6 heures avec 6 classes élémentaires de la ville afin d'immerger les élèves dans l'univers de la musique.</p> <p>Montant des prestations : 612,00 € TTC</p>	COMPAGNIE ARIANE PRODUCTIONS-Mérignac (33)	Vincent BESNARD
N° 33 14/10/25	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux au sein de l'école élémentaire Gambetta le 24/04/2026 afin d'y organiser un loto.</p>	LES AMIS GAMBETT' – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 34 15/10/25	<p>Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 24/02/2030 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7<sup>ème</sup> Division, 7<sup>ème</sup> Rang, N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m<sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).</p>	Mme LARTIGUE – Arsac (33)	Jeanne SALLET
N° 35 15/10/25	<p>Délivrance d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 18/08/2024 soit une case située au columbarium, emplacement N° 79 pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).</p>	Mme BOUAZZA – Bègles (33)	Jeanne SALLET
N° 36 15/10/25	<p>Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 22/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3<sup>ème</sup> Division, 11<sup>ème</sup> Rang, N° 5 d'une superficie totale de 2,00 m<sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 €</p>	Mme ARNAREZ – Talence (33)	Jeanne SALLET



	(soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 37 15/10/25	Signature des conditions générales de mise à disposition institutionnelle de l'INA afin d'acheter les droits du film « Le désert de l'amour », réalisé par Pierre Cardinal, pendant une semaine dont la diffusion est programmée le 20/11/2025 dans le cadre du mois François Mauriac.  Montant de la dépense : 491,25 € TTC	INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL – Bry sur Marne (94)	Emmanuel SALLABERRY
N° 38 15/10/25	Mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (lieu d'accueil enfants-parents « Les 1ers pas » sis 3 rue Alfred de Musset et l'espace de jeux de la Maison de la Petite Enfance sis 61 rue Lamartine) pour l'organisation de conférences ou ateliers thématiques à compter du 01/11/2025 au 31/07/2026.	ASSOCIATION JUMEAUX ET PLUS 33 – Fargues Saint Hilaire (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 39 16/10/25	Signature d'une convention tripartite de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis sise 480 cours de la Libération à Talence.	UST BADMINTON – Talence (33)  REGION NOUVELLE AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 40 16/10/25	Signature d'une convention tripartite de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis sise 480 cours de la Libération à Talence.	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)  REGION NOUVELLE AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 41 16/10/25	Signature d'une convention tripartite de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis sise 480 cours de la Libération à Talence.	UST TENNIS DE TABLE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY

		REGION NOUVELLE AQUITAINE – Bordeaux (33)	
N° 42 16/10/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 41 190,17 € du 19 au 24/11/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « La revanche de Godzilla » le 21/11/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 43 17/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 10/09/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 <sup>ème</sup> Division, 1 <sup>er</sup> Rang, N° 4 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M.LAUMOND – Cadaujac (33)	Jeanne SALLET
N° 44 17/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 25/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 <sup>ème</sup> Division, 22 <sup>ème</sup> Rang, N° 1 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. AUDEVARD – Saint-Yrieix-La-Perche (87)	Jeanne SALLET
N° 45 17/10/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 26/08/2025 soit une case située au columbarium, emplacement N° 170 pour la somme de 550,00 € (soit 366,67 € pour la Ville et 183,33 € pour le CCAS).	M. FORESTIER – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 46 20/10/25	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	AQUIT'DATACOACH – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY

N° 47 20/10/25	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	JAMOYA CONSULTING – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 48 20/10/25	Versement de la somme de 500,00 € à un agent de la Police Municipale, à qui la Ville a accordé la protection fonctionnelle par arrêté en date du 13/06/2024, au titre de la réparation du préjudice moral subi pour des faits dont l'auteur a été jugé coupable et condamné par le Tribunal pour enfants le 13/06/2024 à indemniser la victime pour ladite somme. Les représentants légaux de l'auteur n'ayant pas procédé à l'indemnisation, la collectivité est dans l'obligation de réparer les préjudices subis par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions.		Emmanuel SALLABERRY
N° 49 21/10/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 21/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière ancien, Série 4, N° 61M d'une superficie totale de 2,64 m <sup>2</sup> soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 452,56 € (soit 1 635,04 € pour la Ville et 817,52 € pour le CCAS).	M. CHAUVEAU et Mme GEORGES – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 50 22/10/25	Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier à destination des habitants autour de la peinture végétale avec utilisation de matériaux non polluants le 15/11/2025 à la Maison du Développement Durable.	SOCIETE LUBIE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 51 22/10/25	Signature d'une convention pour le prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 62 005,93 € du 05/11 au 07/11/2025 à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse pour le concert Musiquenville « Le jazz est dans les cordes #2 » du 06/11/2025 à l'espace Mauriac.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Bègles (33)	Vincent BESNARD

N° 52 23/10/25	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la ville de Talence à la suite de l'introduction illégale d'un individu dans la zone d'accueil périscolaire du groupe scolaire Georges Lasserre et délégation de signature, pour ce faire, accordée à Mme Marion PINEL, Directrice des temps périscolaires dudit groupe scolaire.		Emmanuel SALLABERRY																																				
N° 53 24/10/25	<p>Passation d'un second avenant à l'accord-cadre n° 24/8 « Exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation » ayant pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ajout et la suppression de prestations P2-P3 sur plusieurs installations</li> <li>- les bascules des montants de remplacement programmé de certaines installations dans le cadre du P3</li> <li>- la modification du programme horaire du Château de Thouars – Dépendance EST</li> <li>- l'ajout du prix unitaire de fourniture du bois plaquette pour le site du Stade Nautique Henri Deschamps</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Site</th> <th>Redevance P2 annuelle (€HT)</th> <th>Redevance P3 annuelle (€HT)</th> <th>Total P2 + P3 (€HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CTM et Secours populaire</td> <td>743,00</td> <td>202,00</td> <td>945,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-1 381,61</td> <td>-784,29</td> <td>-2 165,90</td> </tr> <tr> <td>Pavillon Felmann</td> <td>688,00</td> <td>283,00</td> <td>971,00</td> </tr> <tr> <td>Château de Thouars + Dépendance OUEST</td> <td>59,00</td> <td>12,00</td> <td>71,00</td> </tr> <tr> <td>GS P. Lapie</td> <td>1 339,00</td> <td>106,00</td> <td>1 445,00</td> </tr> <tr> <td>Cuisine Centrale</td> <td>474,00</td> <td>141,00</td> <td>615,00</td> </tr> <tr> <td>Stade Nautique H. Deschamps</td> <td>151,00</td> <td>31,00</td> <td>182,00</td> </tr> <tr> <td>Maison des solidarités (MDS) et Crèche</td> <td>151,00</td> <td>31,00</td> <td>182,00</td> </tr> </tbody> </table>	Site	Redevance P2 annuelle (€HT)	Redevance P3 annuelle (€HT)	Total P2 + P3 (€HT)	CTM et Secours populaire	743,00	202,00	945,00		-1 381,61	-784,29	-2 165,90	Pavillon Felmann	688,00	283,00	971,00	Château de Thouars + Dépendance OUEST	59,00	12,00	71,00	GS P. Lapie	1 339,00	106,00	1 445,00	Cuisine Centrale	474,00	141,00	615,00	Stade Nautique H. Deschamps	151,00	31,00	182,00	Maison des solidarités (MDS) et Crèche	151,00	31,00	182,00	SAS IDEX ENERGIES – Floirac (33)	Emmanuel SALLABERRY
Site	Redevance P2 annuelle (€HT)	Redevance P3 annuelle (€HT)	Total P2 + P3 (€HT)																																				
CTM et Secours populaire	743,00	202,00	945,00																																				
	-1 381,61	-784,29	-2 165,90																																				
Pavillon Felmann	688,00	283,00	971,00																																				
Château de Thouars + Dépendance OUEST	59,00	12,00	71,00																																				
GS P. Lapie	1 339,00	106,00	1 445,00																																				
Cuisine Centrale	474,00	141,00	615,00																																				
Stade Nautique H. Deschamps	151,00	31,00	182,00																																				
Maison des solidarités (MDS) et Crèche	151,00	31,00	182,00																																				

	<table border="1"> <tr> <td>Evolution totale HT / an</td><td>2 223,39</td><td>21,71</td><td>2 245,10</td></tr> <tr> <td>Total TTC / an (TVA 20%)</td><td>2 668,07</td><td>26,05</td><td>2 694,12</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>Evolution totale €HT sur la durée du marché</td><td>10 005,26</td><td>97,70</td><td>10 102,95</td></tr> <tr> <td>Total €TTC (TVA 20%) sur la durée du marché</td><td>12 006,31</td><td>117,23</td><td>12 123,54</td></tr> </table>	Evolution totale HT / an	2 223,39	21,71	2 245,10	Total TTC / an (TVA 20%)	2 668,07	26,05	2 694,12	Evolution totale €HT sur la durée du marché	10 005,26	97,70	10 102,95	Total €TTC (TVA 20%) sur la durée du marché	12 006,31	117,23	12 123,54		
Evolution totale HT / an	2 223,39	21,71	2 245,10																
Total TTC / an (TVA 20%)	2 668,07	26,05	2 694,12																
Evolution totale €HT sur la durée du marché	10 005,26	97,70	10 102,95																
Total €TTC (TVA 20%) sur la durée du marché	12 006,31	117,23	12 123,54																
N° 54 24/10/25	Adjonction des conseils d'un cabinet d'avocats afin de se faire assister dans le cadre d'un différend avec la société DALKIA à la suite de la réception d'un mémoire en réclamation de la part de cette dernière, relatif à l'exécution du marché n° 19/30 « Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux ».	SCP D'AVOCATS CGCB ASSOCIES – Montpellier (34) (établissement secondaire Bordeaux - 33)	Emmanuel SALLABERRY																
N° 55 24/10/25	Adjonction des conseils d'un cabinet d'avocats afin de se faire assister dans l'étude d'une offre de concours qui pourrait être proposée par l'USTCT.	SCP D'AVOCATS CGCB ASSOCIES – Montpellier (34) (établissement secondaire Bordeaux - 33)	Emmanuel SALLABERRY																
N° 56 24/10/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 24/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière ancien, Série 4, N° 19D d'une superficie totale de 2,65 m <sup>2</sup> soit 3,01 x 0,88 m pour la somme de 2 461,85 € (soit 1 641,23 € pour la Ville et 820,62 € pour le CCAS).	M. PEROTEAU et Mme NAUDIN – Talence (33)	Jeanne SALLET																
N° 57 24/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 28/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 <sup>ème</sup> Division, 3 <sup>ème</sup> Rang, N° 12 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit	M. NICOULAUD – Mérignac (33)	Jeanne SALLET																

	2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 58 24/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 06/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 1 <sup>er</sup> Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. VIGNEAU – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 59 24/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 27/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 <sup>ème</sup> Division, 9 <sup>ème</sup> Rang, N° 4 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. MANOT – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 60 24/10/25	Organisation d'un atelier de création d'un animal en carton le 19/11/2025 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».  Montant de la prestation : 180,00 € TTC	MELAMINEBONNE-MINE – Gradignan (33)	Vincent BESNARD
N° 61 27/10/25	Passation d'un contrat dans le cadre d'un repas et spectacle à l'occasion de la Journée des séniors proposée aux usagers de l'Espace Seniors.  Montant estimatif de la dépense : 33 600,00 € TTC	L'ANGE BLEU – Gauriaguet (33)	Danièle CASTAGNERA
N° 62 27/10/25	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre de l'animation musicale d'un après-midi récréatif le 01/02/2026 proposée aux usagers de l'Espace Seniors.	ASSOCIATION JPF – Villenave d'Ornon (33)	Danièle CASTAGNERA



	Montant de la prestation : 230,00 € TTC		
N° 63 27/10/25	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre de l'animation musicale d'un après-midi récréatif le 26/04/2026 proposée aux usagers de l'Espace Seniors.  Montant de la prestation : 230,00 € TTC	M. THOMAS COTE – Talence (33)	Danièle CASTAGNERA
N° 64 27/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 26/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 12 <sup>ème</sup> Rang, N° 10 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme GIL ROUSSEAU – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 65 27/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 21/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 20 <sup>ème</sup> Rang, N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme GAGNE – Parempuyre (33)	Jeanne SALLET
N° 66 27/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 15 <sup>ème</sup> Rang, N° 10 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LAGRANGE – Eysines (33)	Jeanne SALLET
N° 67 28/10/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 27/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit	M. AMILHAC – Talence (33)	Jeanne SALLET

	2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 68 28/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 21/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 <sup>ème</sup> Division, 21 <sup>ème</sup> Rang, N° 6 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. LE CORVEC – Saint-Seurin de Cadourne (33)	Jeanne SALLET
N° 69 28/10/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 08/11/2024 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 1 <sup>er</sup> Rang, N° 14 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme ROBILLARD – Eynesse (33)	Jeanne SALLET

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

**Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 2** : Chambre Régionale des Comptes « Nouvelle – Aquitaine » – Observations définitives : rapport sur les actions entreprises

**Monsieur le Maire expose :**

« Par délibération n°2 du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal avait pris acte du rapport contenant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes «Nouvelle – Aquitaine» sur la gestion de la Commune de 2019 jusqu'à la période la plus récente.

Par une lettre en date du 29/09/2025, M. Vincent LENA, Conseiller maître à la Cour des comptes, a rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières, l'exécutif de la Collectivité doit présenter dans un délai d'un an, à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, un rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous propose donc de prendre acte du rapport annexé à la présente délibération mentionnant les actions accomplies au regard des recommandations de la Chambre



Régionale des Comptes « Nouvelle-Aquitaine ».

Une transmission de ce document sera ensuite effectuée dans les meilleurs délais auprès de la juridiction administrative financière. »

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

**La secrétaire de séance,**

**Danièle CASTAGNERA**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS :** Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance :** Madame CASTAGNERA

\*\*\*\*\*

**N° 3 :** Rapport annuel du mandataire de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration de la Fab – Exercice 2024

**Monsieur le Maire expose :**

« La Fabrique de Bordeaux Métropole (Fab), société publique locale, a été créée en 2012 à l'initiative de Bordeaux Métropole alors Communauté Urbaine de Bordeaux et avec l'ensemble des communes la constituant. La Fab a pour vocation d'effectuer le pilotage du développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction concourant au développement urbain de la métropole bordelaise, exclusivement pour le compte de ses associés et sur leur territoire géographique.

Conformément à l'article L1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les représentants de l'assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration de la Fab ont présenté un rapport écrit devant l'Assemblée spéciale le 9 octobre 2025.

Le contenu de ce rapport a été approfondi dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (Loi 3Ds) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale : Principaux risques et incertitudes ; Procédures de lutte anti-corruption ; Contrôles en cours de la société ; Eléments



de rémunérations des élus mandataires et de tous mandataire social ; Participation aux réunions statutaires.

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT, il est nécessaire que chaque collectivité actionnaire et membre de l'Assemblée spéciale se prononce sur ce rapport au sein de son assemblée délibérante.

En conséquence, après débats, il vous est proposé de prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2024 de La Fab. »

Le Conseil prend acte du présent rapport.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

**La secrétaire de séance,**

**Danièle CASTAGNERA**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 5.7 - Intercommunalité

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Pôle d'échanges multimodal de Talence La Médoquine : modification de la convention de financement des études de projet et de la réalisation – Validation avenant

**Monsieur le Maire expose :**

« Par délibérations n°5 en date du 12 septembre 2022 et n°6 du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de financement des études de projet et de la réalisation du Pôle multimodal de Talence La Médoquine. Cette convention de financement, signée le 25 novembre 2022 entre les partenaires, a permis d'engager la réalisation du pôle d'échanges multimodal Talence Médoquine, jusqu'à l'ouverture au public de la halte ferroviaire qui a eu lieu le 21 septembre 2025.

Il est nécessaire aujourd'hui de passer un avenant à cette convention afin de définir les modalités de financement des dépassements constatés et partagés auprès des partenaires par les maîtres d'ouvrage durant la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics.



En effet, en ce qui concerne les espaces publics du pôle d'échanges multimodal, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, le montant des travaux a évolué depuis la signature de la convention de financement, en 2022, basée sur une estimation de niveau étude préliminaire datant de 2021.

De plus, à l'issue de la concertation réglementaire, puis de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre au 20 octobre 2023, le programme du projet sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole s'est enrichi des différentes contributions issues de l'enquête publique.

A l'issue des études de projet, le coût prévisionnel de ces espaces publics a été réévalué à 7 824 096 € HT, par rapport aux 4 880 773 € HT inscrits dans la Convention CFI initiale de 2022, soit 2 943 323 € supplémentaires.

Le périmètre des travaux a notablement évolué, avec l'intégration du réaménagement de l'avenue Mission Haut Brion, afin d'assurer une meilleure intermodalité dès la mise en service de la halte ferroviaire, sans attendre la mise en service du futur bus express Pellegrin Thouars Malartic. Ces coûts supplémentaires trouvent leur justification principalement dans des évolutions de programme majeures, en lien avec les exigences issues de la concertation et de l'enquête publique, et la prise en compte de sujétions techniques. Elles concernent notamment les postes de travaux suivants :

- Travaux de rétablissement de la desserte de la Liane 8, places vélos supplémentaires.
- Prise en compte complémentaire des enjeux de développement durable : arbres, infiltration des places de stationnement, ombrières végétales, noues paysagères.
- Incidence des contraintes géotechniques, approfondissement de la méthode constructive de la rampe PMR.
- Projection de l'actualisation des coûts de travaux à terminaison et notamment due à l'évolution du coût des matières premières depuis 2022 non-prise en compte dans l'estimation initiale.

Le Comité de pilotage du 11 septembre 2025 a validé le plan de financement modificatif des aménagements des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole. Lors de ce comité de pilotage, il a été acté que la participation de la ville de Talence pouvait être équivalente à celle de la ville du Bouscat dans le cadre du pôle d'échanges multimodal Sainte Germaine, dans une logique d'équité territoriale, soit un montant de 144 328 €.



Dans ce contexte, vous trouverez en pièce jointe l'avenant à la convention actant les nouvelles clés de répartition du montant des études et travaux sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole modifiées telles que ci-dessous :

Partenaires	Clé de répartition initiale	Montants inscrits à la convention financière de 2022	Clé de répartition finale	Montants réévalués (€ HT courants)
Région N-A*	14,6%	711 116 €	14,5%	1 133 114 €
Bordeaux Métropole	48,3%	2 355 587 €	54,2%	4 199 425 €
Ville de Talence	2,2%	105 800 €	1,8%	144 328 €
FEDER	35%	1 708 270 €	30%	2 347 229 €
<b>Total</b>	100%	4 880 773 €	100%	<b>7 824 096 €</b>

»

Considérant que pour prendre en compte ces évolutions de programme il convient d'acter la participation de la ville de Talence à hauteur de 144 328 €, soit 1,8 % des montants de travaux réels,

VU la délibération municipale n°5 en date du 12 septembre 2022,

VU la délibération municipale n°6 en date du 17 octobre 2022,

VU l'article L 1111-10 du Code général des collectivités territoriales,

IL EST DECIDE :

Article 1 : d'adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 5 : Adhésion à l'association « Villes de France »**

**Monsieur le Maire expose :**

« Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble des villes de 10 00 à 100 000 habitants et leurs agglomérations, ensemble qui constitue le cadre de vie de près de la moitié de la population française (32 millions d'habitants).

En adhérant à Villes de France, les communes membres bénéficient d'un réseau important leur permettant d'échanger sur des problématiques communes et sur les expérimentations de politiques publiques avec d'autres communes dont elles partagent les caractéristiques.

En outre, Villes de France est associée aux réflexions et études conduites par le Gouvernement et le Parlement.

Le travail ainsi mené permet de faire remonter les difficultés communes et de faire entendre la voix des villes de 10 000 à 100 000 habitants. Les communes membres bénéficient également de la primeur de certaines informations gouvernementales.

Enfin, l'association propose des lettres d'information, cahiers thématiques et observations utiles aux services.



L'adhésion donne lieu au paiement d'une contribution annuelle calculée par rapport au nombre d'habitants à savoir pour l'année 2026, 0,11 euros par habitant (contribution fixée annuellement par le conseil d'administration de l'association).

Soit pour l'année 2026 pour la ville une contribution de 5 045,59 euros.

En ce qui concerne la fin d'année 2025, l'association Villes de France ne sollicitera pas de contribution.

Je vous rappelle que conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 6 juillet 2020, le renouvellement annuel de l'adhésion à cette association se fera par décision municipale.

Je vous propose donc :

- D'adhérer à l'association « Villes de France » pour la fin de l'année 2025 et pour l'année 2026 ;
- D'inscrire les crédits au budget municipal de la commune. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)  
8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,  
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 5.7 - Intercommunalité

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Réhabilitation du Stade Pierre Paul Bernard et construction du dojo – Évolution du budget et de l'échéancier d'appels de fonds avec Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Dans le cadre des travaux de requalification du stade Pierre-Paul Bernard et de la construction du GAMMA, la délibération n°6 du 19 mars 2018 a autorisé M. le Maire à signer une convention de co-maitrise d'ouvrage avec Bordeaux Métropole pour la réalisation du dojo communal.

La délibération métropolitaine n°2021-36954 en date du 24 septembre 2021 a défini les modalités d'appels de fonds entre Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage, et la ville de Talence à partir de septembre 2021 suivant un échéancier de paiement déterminé. Ces appels de fonds devaient s'achever en septembre 2023, avec un ajustement du troisième et dernier versement aux dépenses réelles et aux subventions effectivement obtenues.

A ce jour, les dépenses totales du projet ont sensiblement évolué et ne sont pas encore définitives pour plusieurs raisons :

- Des prestations supplémentaires ont été réalisées ou doivent l'être, dont notamment la pose d'une signalétique extérieure non prévue initialement, la réalisation d'un complément au tracé des lignes d'athlétisme pour permettre un départ des courses en sens inverse, mesure imposée a posteriori pour l'homologation de l'enceinte sportive, et le réaménagement du parking, en cours d'étude de maîtrise d'œuvre en vue de travaux en 2026, pour répondre à des enjeux de sécurité et de fonctionnalité de la circulation ;
- Le bâtiment accueillant la halle couverte d'athlétisme, le dojo et les locaux administratifs a subi des désordres techniques liés à des malfaçons. Ces désordres sont en cours d'investigation en vue de réparation, mais ce contexte ne permet pas encore de solder les décomptes définitifs globaux de l'intégralité des marchés de travaux ;
- Enfin, l'entreprise titulaire du lot 1 (démolition, fondations, gros œuvre) relatif au marché de travaux de réhabilitation du Stade Pierre Paul Bernard a formulé une demande d'indemnisation faisant suite à un préjudice subi du fait de travaux supplémentaires effectués et de retards accumulés.

Les subventions allouées à ce projet ont été conformes aux recettes prévisionnelles, mais les délais de versement se sont écartés du calendrier initial avec un dernier versement obtenu en février 2025. La présente délibération actualise les modalités de paiement des recettes et dépenses restant à engager sur cette opération.

**Concernant le projet de construction du dojo**, un appel de fonds a fait l'objet d'un versement de la Ville à Bordeaux Métropole de 512 927,31 € TTC le 29 septembre 2022. Un second appel de fonds interviendra pour un montant de 708 710 € TTC.

Le solde des dépenses réelles TTC engagées pour la construction du dojo par Bordeaux Métropole fera l'objet d'un troisième appel de fonds émis au plus tard six mois après le versement par Bordeaux Métropole des sommes dues au titre du décompte définitif global de l'ensemble des marchés de travaux.

**Concernant le projet de modernisation du stade Pierre Paul Bernard**, conformément à la délibération municipale du 12 décembre 2016 et la délibération métropolitaine n°2016-796 du 16 décembre 2016, 80% du coût total de l'opération est financée par Bordeaux Métropole (ainsi que la TVA) et 20% par la commune de Talence.

Les travaux ont fait l'objet des appels de fonds suivants par Bordeaux Métropole auprès de la Ville :

- Le 2 août 2022 pour un montant de 687 591,49 € HT ;
- Le 21 octobre 2022 pour un montant de 687 591,49 € HT ;
- Le 19 février 2025 pour un montant de 687 591,50 € HT.

Compte tenu des évolutions des dépenses, le solde prévisionnel des travaux dus par la Ville s'élève à ce jour à 830 000 € HT. Le chiffre définitif sera connu après la levée de l'ensemble des réserves, ainsi qu'à l'issue des décomptes généraux définitifs.



Les appels de fonds interviendront annuellement sur la base du titre émis par Bordeaux Métropole correspondant aux dépenses exécutées arrêtées au 30 septembre de chaque exercice.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Valider le principe des appels de fonds restants entre la Ville et Bordeaux Métropole pour le financement de la réhabilitation du stade Pierre Paul Bernard et la construction du dojo municipal ;
- Approuver les nouvelles modalités des appels de fonds ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

**La secrétaire de séance,**

Danièle CASTAGNERA



**LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS :** Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 7 :** Mise en vente par vente interactive d'un bien situé 179 bis rue Frédéric Sévène cadastré AW 76

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« La Ville est propriétaire d'une parcelle située 179 bis rue Frédéric Sévène à Talence cadastrée AW 76. La parcelle est destinée à être divisée à la suite de l'approbation de la cession à titre gratuit à Bordeaux Métropole d'un lot de 21 m<sup>2</sup> en limite de voirie. La Ville n'ayant pas de projet sur le terrain restant d'une surface de 402 m<sup>2</sup>, elle souhaite donc le céder à l'occasion d'une procédure de vente interactive.

La Ville souhaite donc recourir à une procédure d'adjudication en faisant appel au marché immobilier des notaires au moyen d'une vente interactive notariale.

Cette dernière se déroule de la façon suivante. Après avoir déterminé le prix de départ avec le notaire et défini les conditions de la vente, il est procédé à une publicité sur le site internet [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr). L'annonce fixe les dates et horaires de la vente.

Les acquéreurs potentiels doivent s'inscrire sur le site pour pouvoir ensuite participer à la vente.

Le jour de la vente, il est possible d'assister à la remise des offres en ligne via une salle des ventes virtuelle.



A l'issue de la procédure, le vendeur sélectionne l'offre qui répond le mieux à ces critères.

Je vous propose de retenir l'acquéreur qui aura présenté la meilleure offre financière en privilégiant l'acquisition par un particulier pour un projet d'habitat individuel.  
Les frais liés à la vente sont supportés par l'acquéreur.

Le prix de départ de la vente interactive est fixé à 212 000 € euros conformément à l'avis de France Domaine en date du 2 septembre 2025 joint à la présente.

L'acte de vente contiendra la clause anti-spéculative habituelle lors des ventes de terrains communaux.

A l'issue de la procédure, une seconde délibération vous sera présentée pour valider la désignation de l'acquéreur.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le principe de la mise en vente de la parcelle 179 bis rue Frédéric Sévène cadastrée AW 76 par le biais d'une vente notariale interactive, dans le respect du prix plancher,
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,  
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,  
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit  
Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA

LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 8.5 – Politique de la ville – habitat - logement

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS :** Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance :** Madame CASTAGNERA

\*\*\*\*\*

**N° 8 :** Convention de partenariat avec les collèges Henri Brisson et Victor Louis

**Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose**

« Depuis février 2022 et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, deux animateurs socio-sportifs de la ville interviennent sur des actions itinérantes à destination des jeunes résidant notamment dans les quartiers intitulés « poches de pauvreté » (Raba et Crepsy) au sein du contrat de ville.

Dans ce contexte, il vous est proposé de renouveler le partenariat entre la collectivité et deux établissements scolaires : le collège Henri Brisson d'une part et le collège Victor Louis d'autre part.

Ce partenariat a principalement pour objet de faire intervenir les animateurs socio-sportifs du service « Développement territorial » de la ville au sein de ces collèges (durant la pause méridienne), en proposant aux élèves la pratique de différents sports ainsi que des activités socioculturelles.



Quatre objectifs sont ainsi poursuivis :

- Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes,
- Permettre aux jeunes de développer des valeurs citoyennes et le savoir-vivre ensemble,
- Faciliter la mixité sociale et de genre entre les jeunes,
- Etablir et stabiliser un rapport de confiance entre les jeunes et les animateurs.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions de partenariat en pièces jointes ».

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Création d'un poste de chargé de mission « contrôle interne » au sein de la DGA Ressources et vie éducative

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin de répondre à un nouveau besoin au sein de la DGA Ressources et vie éducative, la collectivité doit recruter un chargé de mission « contrôle interne » fonctionnaire ou contractuel de catégorie A.

Il est donc proposé d'ouvrir ce poste aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Cet emploi, pourra à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L. 332-8 2°.

**Missions principales :**

Développer le dispositif de contrôle interne, le promouvoir et piloter sa mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation

### Conception et déploiement du dispositif de contrôle interne

- Participer à l'alimentation de la cartographie des risques, et plus généralement au dispositif de maîtrise des risques
- Cartographier les processus et les procédures sur l'ensemble des domaines d'intervention de la collectivité, et notamment sur les ressources humaines, finances et marchés publics
- Mettre à disposition un référentiel de contrôle interne et des guides méthodologiques
- Contribuer à l'identification des risques, dans tous les domaines, et à leur actualisation en collaboration avec les pôles, directions et services de la DGA
- Définir et accompagner le déploiement des outils de maîtrise des risques financiers au regard du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics et des organigrammes fonctionnels nominatifs
- Animer et déployer la démarche de cartographie des risques par la mise en œuvre d'un plan d'actions : élaboration et hiérarchisation des actions, diffusion du plan d'actions et contrôle de l'avancée des actions

### Evaluation de l'efficience du dispositif

- Préparation et réalisation des contrôles de supervision : échantillonnage, réalisation des contrôles, analyse des résultats, identification des points d'amélioration et adaptation du dispositif de contrôle interne
- S'assurer du suivi de l'efficacité du dispositif de contrôle interne notamment à travers le suivi de la mise œuvre des plans d'actions et la réalisation de certains plans de tests
- Rendre compte au codir, du niveau de maîtrise des risques et des contrôles
- Contribuer à la rédaction de rapports périodiques sur le contrôle interne et la gestion des risques
- Mettre en place les outils et les indicateurs de suivi de l'efficacité du dispositif de contrôle interne

### Diffusion de la culture de la maîtrise des risques

- Contribuer à la conception, à la mise en œuvre des outils et/ou méthodes adaptés à la démarche de maîtrise des risques et management par la qualité : préconisations et accompagnement au déploiement des outils, méthodes et modalités d'organisation permettant de sécuriser les interventions de la DGA
- Contribuer à la conduite du changement en anticipant et en accompagnant les transformations des processus et des outils auprès des services

### Missions annexes :

#### Contrôle de gestion

- Optimisation des ressources et amélioration des processus
- Conseil et aide à la décision en matière de gestion
- Contrôle externe des satellites



#### Optimisation des recettes

- Mettre en place des outils pour garantir la perception des recettes prévues au budget en lien avec l'unité recettes du service financier
- Rechercher des financements extérieurs et des méthodes de financements innovantes / Contribuer à la constitution de dossiers

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/04/2026.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaire du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

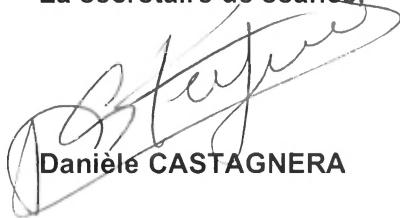
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chargé de mission « contrôle interne » de catégorie A au sein de la DGA Ressources et vie éducative, ouvert au cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/04/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

**La secrétaire de séance**

  
Danièle CASTAGNERA



**LE MAIRE,**

  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Création d'un poste de directeur de la communication

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Depuis juillet 2022, le service des ressources humaines a entrepris une refonte des délibérations relatives à la création des postes de la collectivité. L'élaboration de délibérations génériques permet ainsi de reconstituer progressivement les postes de la collectivité dans un cadre plus lisible et pérenne.

Lors du Conseil municipal du 12 septembre 2022, la réévaluation de la rémunération du poste de Directeur de la Communication en contrat à durée indéterminée (CDI) avait été validée, avec une rémunération définie.

Toutefois, conformément à l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, "La rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions."



Afin d'éviter de devoir redélibérer tous les trois ans pour chaque réévaluation salariale, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de Directeur de la Communication sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de Directeur de la Communication, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

- Proposer et mettre en œuvre la stratégie globale de communication de la collectivité,
- Superviser, coordonner et évaluer la politique de communication de la ville,
- Valoriser et accompagner l'action publique, promouvoir l'image de la collectivité et ses différents acteurs,
- Organiser, coordonner et diffuser des informations d'utilité publique,
- Faire vivre, promouvoir les initiatives locales,
- Coordonner les démarches participatives et de démocratie de proximité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur de la Communication, de catégorie A, au sein du service de la Communication, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à compter du 01/12/2025,



- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,  
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Création de postes au sein du Stade Nautique Henri Deschamps

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin de fiabiliser et de regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération, il est proposé de créer l'ensemble des postes permanents du Stade Nautique Henri Deschamps, dans les conditions précisées ci-après.

Les postes non permanents, tels que les saisonniers ou les contrats de 20 heures, continueront de faire l'objet de délibérations spécifiques, présentées chaque année.

Douze catégories de postes sont concernées :

**Directeur :**

- Vérifier les conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement
- Assurer le fonctionnement de l'établissement dans le strict respect des conditions d'hygiène et de sécurité de l'établissement
- Assurer la gestion administrative et budgétaire de l'équipement



- Contrôler l'entretien, la maintenance et la rénovation de l'équipement
- Animer et piloter les équipes
- Organiser la surveillance et enseignement des activités de natation
- Participer à la gestion des ressources humaines
- Participer à la promotion de l'équipement
- Contrôler les régies et recettes
- Assurer l'organisation et la garantie de la continuité du service et de la qualité de l'accueil des usagers
- Suivre et contrôler l'exécution des travaux de maintenance ou de réhabilitation
- Participer à la définition de la politique sportive

#### **Responsable pôle accueil et régisseur :**

- Assurer la gestion, le contrôle et le suivi de la régie de recette de l'établissement
- Coordonner et mettre en œuvre l'accueil des différents publics et utilisateurs de l'établissement (clubs, scolaires, adhérents, activités, groupes et usagers)
- Participer à la surveillance et à la sécurité des différents publics
- Assurer la gestion du fonctionnement du secteur accueil et billetterie
- Seconder la direction dans la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de l'établissement

#### **Chef de bassin :**

- Coordonner et mettre en œuvre sur le plan technique, pédagogique, éducatif et social les activités aquatiques
- Assurer la planification du centre aquatique
- Assurer la sécurité et l'accueil des différents publics
- Assurer la gestion du fonctionnement des bassins et de l'équipe des éducateurs (ETAPS)
- Effectuer la gestion administrative du secteur
- Seconder la direction dans la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de l'établissement
- Assurer la fonction de régisseur mandataire suppléant de la régie de recette
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de la direction

#### **Responsable pôle entretien et technique :**

- Coordonner et mettre en œuvre l'entretien de l'établissement
- Assurer le traitement, la maintenance et le contrôle de la qualité de l'eau des bassins
- Assurer le pilotage des travaux d'entretien du bâtiment et des infrastructures
- Assurer la sécurité et la surveillance des usagers
- Assurer la gestion du fonctionnement du secteur entretien et technique
- Seconder la direction dans la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de l'établissement
- Assurer la fonction de régisseur mandataire suppléant de la régie de recette



#### **Maître-Nageur Sauveteur (MNS) :**

- Assurer la sécurité et la surveillance des usagers
- Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement
- Assurer la mise en place des bassins
- Accompagner l'équipe saisonnière pendant la période estivale
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe direction et assumer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier
- Participer à l'élaboration et à la mise en jour des documents spécifiques de l'établissement (POSS, règlement intérieur, ...)
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogique

#### **Surveillant de baignade :**

- Assurer la sécurité et la surveillance des usagers
- Assurer la mise en place des bassins
- Assurer l'encadrement des activités aquatiques (si les conditions de diplôme le permettent)

#### **Technicien :**

- Assurer au quotidien le traitement, la maintenance et le contrôle de la qualité de l'eau des bassins
- Contrôle, surveillance et remontée d'information concernant les installations hors traitement d'eau
- Assurer les travaux d'entretien courant du bâtiment et des infrastructures
- Assurer la sécurité et la surveillance des usagers
- Participer aux opérations d'entretien courant de l'établissement
- Prendre en responsabilité et manager l'équipe saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques (protocole d'entretien, règlement intérieur, ...)

#### **Agent polyvalent technique et entretien :**

- Assurer l'entretien des locaux
- Assurer le traitement, la maintenance et le contrôle de la qualité de l'eau des bassins
- Assurer les travaux d'entretien courant du bâtiment et des infrastructures
- Manager l'équipe d'entretien saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques (protocole d'entretien, règlement intérieur, ...)



#### **Agent d'entretien polyvalent :**

- Assurer l'entretien des locaux
- Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement
- Assurer la gestion de l'outil d'encaissement
- Manager l'équipe d'entretien saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques (protocole d'entretien, règlement intérieur, ...)
- Participer à la gestion des stocks des produits d'entretien

#### **Agent d'accueil :**

- Assurer la gestion du contrôle d'accès et du logiciel de billetterie
- Assurer l'accueil physique, numérique et téléphonique des différents publics
- Assurer ponctuellement le remplacement des agents d'entretien polyvalent
- Participer à la bonne gestion administrative de l'établissement
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques (protocole d'entretien, règlement intérieur, ...)

#### **Agent polyvalent accueil et entretien :**

- Assurer l'entretien des locaux
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des différents publics de l'établissement
- Assurer la gestion du contrôle d'accès et du logiciel de billetterie
- Manager l'équipe d'entretien saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques (protocole d'entretien, règlement intérieur, ...)

#### **Agent polyvalent accueil médiation :**

- Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement
- Assurer la médiation auprès des différents publics
- Participer à l'entretien des locaux
- Assurer la réception des différentes livraisons de l'établissement

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois
Directeur	1	Temps complet	Attaché
Responsable pôle accueil et régisseur	1	Temps complet	Rédacteur
Chef de bassin + MNS + Surveillant de baignade	11	Temps complet	ETAPS



Responsable pôle entretien et technique	1	Temps complet	Adjoint Technique/Agent de maîtrise/ Technicien
Agent d'entretien + Technicien + Agent polyvalent technique/entretien + Agent polyvalent accueil/entretien + Agent accueil médiation	12	Temps complet	Adjoint Technique/Agent de maîtrise
Agent d'accueil	2	Temps complet	Adjoint Administratif
Total	28		

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article ou L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du Stade Nautique Henri Deschamps, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/12/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

**La secrétaire de séance,**

  
**Danièle CASTAGNERA**



**LE MAIRE,**

  
**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Création de poste d'un agent chargé de l'unité mobilier urbain

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin de répondre à un nouveau besoin au sein du Centre Technique Municipal et suite à une réorganisation, la collectivité doit recruter un agent chargé de l'unité mobilier urbain fonctionnaire ou contractuel de catégorie C.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques pourra à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L. 332-8 2°.

**Missions principales :**

- Réaliser la pose de mobilier urbain, de panneaux d'information, de signalisation, d'éléments de communication concernant les évènements de la ville (exemple : concours photo)
- Renforcer en cas de besoin et de manière ponctuelle l'équipe ANTI-TAG.



- Signaler à son supérieur hiérarchique les éléments de mobilier urbain dégradés
- Assurer la maintenance et la remise en état des éléments du mobilier urbain

**Missions annexes :**

- Participer à l'installation et préparation des grandes manifestations ou événements (élections, Décastar, ODP, etc., ...)
- En cas de besoin, venir en renfort de tous les services du CTM

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 26/11/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste d'agent chargé du mobilier urbain de catégorie C au sein du CTM, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à compter du 26/11/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

**La secrétaire de séance,**

Danièle CASTAGNERA



**LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Création d'un poste non permanent de directeur chargé des études de l'Ecole municipale de musique et de danse (EMMD) – Chargé de préfiguration du Pôle des Pratiques Artistiques

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite au départ à la retraite de la directrice de l'EMMD et suite à un projet de réorganisation, la collectivité doit recruter un contractuel de catégorie A, Directeur des études de l'EMMD – chargé de préfiguration du Pôle des Pratiques Artistiques.

Ce contrat de projet permettra d'assurer la direction administrative, pédagogique et artistique de l'École municipale de musique et de danse de Talence (1000 élèves, 51 enseignants, 2 directrices adjointes, 4 agents administratifs) et de conduire, en lien étroit avec la directrice des affaires culturelles, la préfiguration du futur pôle des pratiques artistiques de la ville de Talence visant à fédérer les enseignements, les pratiques amateurs et les partenariats culturels sur le territoire autour de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques.

Ce poste, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Professeurs d'enseignement artistique sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles



L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Au vu du profil de direction avec une fonction d'encadrement et de gestion de l'équipement, si le cadre d'emploi retenu est celui de professeur d'enseignement artistique, l'agent recruté sera alors totalement déchargé d'enseignement sur un profil administratif.

#### **Missions principales :**

##### **1. Pilotage pédagogique et artistique de l'école**

- Coordonner et animer les équipes pédagogiques des départements musique, danse, formation musicale et pratiques collectives en lien aux directrices adjointes.
- Garantir la cohérence et la qualité des parcours d'enseignement, du premier cycle aux pratiques amateurs adultes.
- Développer les pratiques collectives, les projets transversaux et la synergie entre musique et danse.
- Accompagner les enseignants dans leur développement professionnel et leur implication dans le projet d'établissement.

##### **2. Préfiguration du Pôle des Pratiques Artistiques**

- Réaliser un diagnostic partagé de l'existant (offre pédagogique, espaces, pratiques amateurs, partenariats, publics).
- Proposer une structuration fonctionnelle favorisant les transversalités entre enseignement, pratiques amateurs, accompagnement de projets et actions culturelles.
- Participer à la concertation interservices (culture, éducation, jeunesse, vie associative, équipe projet) dans la perspective de la création du pôle et de ses différentes offres à destination des publics.
- Contribuer à la valorisation et à la communication du futur pôle auprès des publics et partenaires en lien à la directrice des affaires culturelles.

##### **3. Encadrement et management**

- Encadrer et fédérer une équipe pluridisciplinaire d'enseignants et de personnels administratifs.
- Organiser la concertation et le travail collectif autour du projet pédagogique et des actions transversales.
- Assurer la planification pédagogique (emplois du temps, auditions, projets, examens).
- Participer à la gestion administrative et budgétaire de l'établissement.
- Accompagner la transformation de l'établissement dans le cadre du futur pôle.

##### **4. Développement territorial et partenariats**

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville et au rayonnement de l'école.
- Renforcer la continuité des parcours entre enseignements, pratiques amateurs et vie artistique locale.
- Soutenir les partenariats avec les structures culturelles et éducatives de Talence.
- Promouvoir l'accès à la pratique artistique pour tous, dans une démarche 100% EAC.



**Missions annexes :**

- Travail en étroite collaboration avec la Direction des Affaires Culturelles et avec la cellule projet pour la préfiguration du Pôle des Pratiques Artistiques.
- Participation et contribution au Comité de direction des Affaires Culturelles.

**Périodicité :**

L'agent contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée à temps complet pour une durée d'un an minimum et six ans maximum à compter du 01/02/2026.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Professeurs d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste non permanent à temps complet, pour mener à bien le projet de Directeur des études de l'Ecole municipale de musique et de danse (EMMD) – Chargé de préfiguration du Pôle des Pratiques Artistiques.
- Recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique pour une durée initiale d'un an renouvelable expressément dans la limite de six ans maximums.
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Recrutement d'agents recenseurs pour l'année 2026

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'Etat mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes etc.

Elles sont une aide pour définir :

- Au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- Au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.



Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

Les agents recenseurs sont recrutés temporairement en qualité de vacataire pour les besoins de l'enquête de recensement.

Missions principales :

L'agent recenseur se voit confier un ensemble d'adresses à recenser. Il s'occupe seul des adresses qui lui sont confiées et effectue lui-même la tournée de reconnaissance, il collecte les informations pour tous les logements, il dépose les questionnaires auprès des habitants puis les récupère une fois remplis et les vérifie, il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre régulièrement l'agent communal qui l'encadre, fait le point avec lui sur l'avancement de sa collecte, lui fait part de ses éventuelles difficultés et lui remet les questionnaires qu'il a collectés.

Formation :

Elle est obligatoire, elle a lieu dans les 15 jours qui précèdent la collecte. L'INSEE définit son contenu en matière de concepts du recensement, de procédures de collecte et de règles juridiques à respecter quant à la protection des données individuelles collectées.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet du 05/01/2026 au 28/02/2026.

Rémunération :

La rémunération comprend une partie fixe incluant la tournée de reconnaissance et la formation et une part variable en fonction du nombre de logement enquêtés.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Recruter 10 vacataires pour réaliser les opérations de recensement du 05/01/2026 au 28/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICCOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Avenants à la Convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours »

**Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de ville, à l'Attractivité du territoire, au Suivi du projet « Crespy demain », à la Santé et aide à la parentalité, Vice-Présidente du CCAS, expose :**

« La ville de Talence s'est engagée dans l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ». 39 territoires ont été retenus pour développer des initiatives, simplifier l'accès aux droits et limiter le non-recours.

Une convention de partenariat liant la Collectivité avec l'Etat a été adoptée par délibération du 11 mars 2024.

Les principales réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

- Création et animation de permanences d'accès aux droits (dans le QPV du Dôme, à la Maison municipale Raba, au CCAS et au service emploi) et utilisation de la Mairie mobile pour aller vers les habitants (quartier Gallieni) ;
- Déploiement d'actions numériques avec la conseillère d'accès aux droits sociaux et la conseillère numérique, facilitant l'autonomie des habitants dans leurs démarches ;



- Actualisation du guide local de l'accès aux droits et animation du réseau partenarial (CAF, Département, France Travail, CPAM, CARSAT, centres sociaux, etc.) ;
- Organisation de campagnes de communication locales (affichage, réseaux sociaux, événements type Forum des associations, Café papote sur le campus, Samedi des familles) ;
- 191 personnes ont eu accès à leurs droits grâce au dispositif depuis le démarrage de l'expérimentation, pour 23 droits ouverts (RSA, prime d'activité, CSS, AME, APL, ASPA, domiciliation).

A l'image de l'année 2024, des avenants d'exécution à la convention retraçant les réalisations de l'année 2025 sont nécessaires. Ils permettent notamment de définir le montant et les modalités de versement du solde de la contribution de l'Etat au titre de l'année 2025 (20% du montant total 2024 soit 18 333 €).

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention, joints à la présente, liant la ville et l'Etat. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

**Nomenclature : 8.9 - Culture**

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS :** Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance :** Madame CASTAGNERA

\*\*\*\*\*

**N° 16 :** Vidéo Mix 2026

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :**

« La Mairie de Talence met en place depuis 10 ans une manifestation jeunesse intitulée VIDÉO MIX. Chaque année, ce dispositif est proposé aux jeunes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2025, 60 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages. VIDÉO MIX comporte deux stages ciné destinés aux lycéens et aux étudiants du territoire au Forum des Arts et de la Culture. Ces deux stages sont entièrement encadrés par le service Jeunesse et Vie Étudiante.

Les jeunes et les intervenants ont fait preuve d'une réelle créativité pour réaliser leurs courts-métrages, tout en valorisant les équipements et le patrimoine talençais.

Cette action s'inscrit également dans un processus de transversalité avec le Centre Animation Jeunesse. Cette association, partenaire du Service Jeunesse et Vie Etudiante, mène une



action complémentaire au projet VIDÉO MIX. Les jeunes du Centre Animation Jeunesse ont également réalisé un court-métrage, et ont pu le diffuser lors de la soirée de projection.

La projection VIDÉO MIX a pu, cette année, avoir lieu dans les conditions adaptées (location d'une salle de 250 places pour une projection de 2 h). 250 spectateurs ont réservé leurs tickets et 200 ont été présents.

Fort du bilan positif de ces neuf éditions, nous avons demandé au Service Jeunesse et Vie Étudiante de reconduire cet événement, avec comme nouveauté, pour fêter les 10 ans du projet, la mise en œuvre d'un long métrage.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA

LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 8.8 - Environnement

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS :** Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 17 : Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME**

**Madame LUDLOW, Conseillère municipale aux Politiques de réduction des déchets, expose :**

« ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME visent à :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue,
- Soutenir : soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues,



- Assurer : enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

A ce titre ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique joint en annexe.

En contrepartie, la ville de Talence s'engagera à réaliser dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants,
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat et accordera un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et reprécisé ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant (€/habitant/an)
Urbain dense : communes de plus de 50 000 habitants permanents	2,08
Urbain : communes de 5 000 à 50 000 habitants permanents	1,08
Rural : communes de moins de 5 000 habitants permanents	0,5
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Plus d'1,5 lit touristique par habitant</li><li>- Plus de 50% de résidences secondaires</li><li>- Au moins 10 commerces pour 1000 habitants</li></ul>	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,  
  
Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,  
  
Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

**ABSENTS** : Mme CHADEBOST (absente excusée), M. GARRIGUES (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Aide aux Maires Bâtisseurs

**Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Habitat et à l'urbanisme, aux Grands projets de la ville de demain, expose :**

« Vu le code général des collectivités,  
Vu la loi de finances 2025 de Gouvernement,  
Vu le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dits « fonds verts »,

Le gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements afin de faire face à la crise immobilière installée depuis la crise du COVID. Ainsi, la loi de finance pour 2025 permet aux élus locaux de bénéficier d'une aide de l'Etat à destination des Maires bâtisseurs, actifs pour la production de logements et le développement de leur territoire.

Cette aide encourage la délivrance des permis de construire pour les opérations d'au moins 2 logements, situés en zone U (dite urbaine du Plan Local d'Urbanisme en vigueur), hors ENAF (Espace Naturel, Agricole et Forestier) et en zone tendue du marché locatif. Elle permettra aux élus locaux de financer tout type d'équipements publics (écoles, CCAS, etc.).



Le dépôt des candidatures, effectuée sur la plateforme unique, doit intervenir au plus tard le 15/12/2025, sera instruit par les services de l'Etat en donnant la priorité aux territoires qui s'engagent dans une production de logement ambitieuse. L'appréciation des attributions sera librement définie au regard de la situation locale et des besoins.

Je vous présente ici ces différents critères :

- Autorisation d'urbanisme accordée entre le 01/04/2025 et le 01/04/2026
- Mise en chantier marquée par déclaration avant le 30/06/2027

Cette aide s'articule de la manière suivante :

- Une aide socle de 1 000 € à 2 000 € par logement ;
- Un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement social (locatif, accession sociale ou logements à caractère social portés par les communes) ;
- Un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale

Depuis 2022, période de crise, le nombre d'autorisations d'urbanisme structurantes pour le territoire talençais a drastiquement chuté. En 2024, un seul permis de construire répondant aux critères précités a été accordé. Il s'agit d'une opération portée par le promoteur NEXITY pour 26 logements, dont 7 logements locatifs sociaux et 4 logements en accession sociale, en secteur UM2 du PLU (zone U) tous instruits au regard de la réglementation énergétique 2020 (RE2020) qui entre dans le cadre des performances énergétiques. Pour rappel, la ville de Talence est intégralement classée en zone A (dite tendue) du marché immobilier locatif.

De manière tout à fait factuelle, cela représente une aide financière potentielle de 107 500 € sous réserve de la décision des services de l'Etat qui est modulable.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière qui permettra de récupérer des fonds qui seront mis à contribution de notre projet commun de développement communal et de service public selon les modalités que je viens de vous présenter. »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR :

1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 25 novembre 2025**

La secrétaire de séance,

Danièle CASTAGNERA



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



talence.fr